



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caribéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF
Tél. : 0594 28 91 55 Fax : 0594 30 91 98 Email : football.guyane@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du vendredi 24 novembre 2023

Présents :

AMARANTHE-HORTH Armide, **AUBERGER** Florence, **BAFAU** Marcel, **CLAU** Gilles, **GOLITIN** Emané, **JEAN-MARIE** Steve, **MIJDT** Alain, **NELSON** Antoine, **REVOUX** Christophe, **VICTORIN** Thierry.

Absents:

AGESILAS Frantz, **BELLONY** Rollin, **DANGLADES** Max, **DIMANCHE** Corine, **LONG** Rina, **PAPAYO** Mickle, **TORVIC** Fabrice.

La séance débute à 19h25.

Le Directeur Technique Régional, **Teddy MORAND** assiste à la réunion.

1. Validation des PV du Comité directeur du 22 septembre 2023.

Validé à la majorité des membres présents.

2. Validation du PV du Bureau du Comité directeur du 10 novembre 2023.

Validé à l'unanimité des membres présents.

3. Informations du Président de la L.F.G.

Le président, Marcel BAFAU prend la parole pour féliciter l'ensemble des acteurs qui ont permis à la sélection de Guyane sénior les « Yana dokos », d'accéder à la ligue A de la Ligue des Nations de la Concacaf.

Il informe les membres du comité directeur de sa rencontre avec les clubs de Kourou, le 17 novembre 2023. Plusieurs sujets ont été abordés : difficultés sur les calendriers U19 et les coûts des transports, organisation des plateaux du football d'animation uniquement à Cayenne, la sécurité du stade Bois de Chaudat, la mise en place de la catégorie espoir à titre expérimental.

Une demande d'audience avec les clubs de Kourou sera adressée au maire de la ville de Kourou par le président.

Le samedi 18 novembre 2023, une délégation de la ligue composée du président Marcel BAFAU, du secrétaire général, Antoine NELSON et du trésorier général adjoint Gilles CLAU ont rencontré le doyen du Tribunal judiciaire de Macapa dans le cadre d'échanges sportifs entre l'Amapa et la Guyane et de la mise en place d'un programme social contre la violence.

Le Président de la LFG demande à la commission régionale féminine de faire une stricte application des règlements généraux et de ne laisser passer aucun cas d'irrégularité. Il demande également à l'ensemble des acteurs du CD et des commissions de la LFG, d'avoir un comportement irréprochable dans l'exercice de leurs missions et même également dans le cadre de leurs activités dans leurs clubs d'origine.

Le Président fait part de son calendrier du mois de décembre :

- 02 décembre 2023 : Réunion des présidents des associations membres de la Concacaf en République dominicaine
- 16 décembre 2023 : Assemblée fédérale à Paris.

4. Calendrier électoral (FFF, ligues, District)

Considérant le courrier du service juridique de la F.F.F informant que le Comité Exécutif, lors de sa réunion du 19 octobre 2023, a décidé d'arrêter la date de la prochaine Assemblée Fédérale élective au samedi 14 décembre 2024,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'arrêter la date de l'Assemblée Générale élective de la LFG au **15 septembre 2024**.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts de la LFG, le secrétaire général, Antoine NELSON rappelle aux membres présents qu'une commission de surveillance des opérations électorales devra se mettre en place,

5. Bilan de la Formation des arbitres à l'Ouest du 27 au 29 octobre 2023.

Le président de la Commission Régionale de l'Arbitrage Thierry VICTORIN présente le bilan des formations :

- A saint-Laurent du 27 au 29 octobre 2023
 - 3 formateurs
 - 27 arbitres formés
 - Les candidats d'Apatou n'ont pas pu y assister.

- A Cayenne du 14 au 16 octobre 2023
 - 26 candidats (Futsal)

La ligue enregistre depuis le début de la saison un total de 104 arbitres licenciés.
Pour satisfaire globalement les besoins des différents championnats, il en faudrait le double.

6. Mise en place d'une commission Football en Milieu Scolaire (FMS)

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE DE VALIDER la mise en place de la commission Football en Milieu Scolaire (FMS).

Le secrétariat se charge de faire un appel à candidature.

7. Stratégie de développement du football féminin pour les catégories collèges et lycées

Ajourné

8. Dette des clubs : état des lieux par la trésorière et discussions sur la situation

La Trésorière générale, Armide AMARANTHE-HORTH informe les clubs de la dette des clubs vis-à-vis de la ligue :

- 75 874,84 € saison 2021-2022
- 53 413,50 € saison 2021-2022
- 132286,77 € saison 2022- 2023

Elle cite les clubs qui ont commencé à régler leur dette : l'US Matoury, le Cosma, ASC Rémire, CSCC, Saint-Elie, ASC Geldar de Kourou, Loyola OC.

Après échanges de points de vue et discussions,

Considérant l'absence de réactions des clubs après la première relance de la ligue,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE D'ADRESSER aux clubs une deuxième situation de leur dette qu'ils auront l'obligation de régler avant le 31 janvier 2024.

Passé ce délai, il sera procédé au blocage de l'ensemble des licences séniors des clubs qui ne sont pas rapprochés de la ligue ou qui n'auront pas réglé leur dette.

9. Demande de frais de mission de la commission de classement des terrains

Considérant le statut du bénévolat,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE DE NE PAS DONNER une suite favorable à la demande d'indemnités des membres de la CRTIS dans le cadre de leur mission.

Le secrétaire général, Antoine NELSON, rappelle que tous les bénévoles de la ligue sont remboursés des frais engagés dans le cadre de leur mission.

10. Proposition de Monsieur Dean ALLEN

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE RENCONTRER Monsieur Dean ALLEN pour obtenir d'avantage d'informations sur son projet de commercialiser la marque « YANA DOKO ».

11. Retrait des équipes du championnat : ASC ROURA (U19), Team FC (U17), USL Montjoly (U17 et U19)

Considérant les courriels des clubs de l'ASC ROURA, TEAM FC et de l'USL MONTJOLY,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE D'ENTERINER le retrait de toutes compétitions officielles de la saison 2023-2024 des équipes suivantes :

- ASC ROURA (catégorie U19)
- TEAM FC (catégorie U17)
- USL MONTJOLY (catégories U17 et U19)
- AJ BALATA (féminine)

12. Coût de la formation d'éducateur

Après échanges de points de vue et discussions,

Dans l'objectif d'augmenter le nombre d'éducateurs formés,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE DE MAINTENIR la formation d'éducateur à 50 euros, alors qu'au niveau fédéral, les formations sont fixées à 90 euros.

13. Inscription à la compétition Concacaf Futsal 2024

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

A la majorité des membres présents,

DECIDE DE NE PAS INSCRIRE la Ligue de Football de la Guyane à cette compétition Concacaf Futsal 2024 qui doit se dérouler du 12 au 21 avril 2024, en Amérique central ;

14. Organisation du trophée des champions Antilles-Guyane de Futsal

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR

DECIDE DE REPORTER la compétition avec les sélections de futsal de Martinique et de Guadeloupe au mois de février 2024.

15. Statut de l'arbitrage : montant à définir

Considérant l'article 35 alinéa 5 du statut de l'arbitrage de la F.F.F,

LE COMITE DIRECTEUR

A la majorité des membres présents,

DECIDE DE VALIDER à 180 euros (100€ pour la ligue, 80€ pour le club) les frais de démission d'un arbitre.

16. Questions diverses

- Sur proposition de la commission chargée du Label des clubs,
Considérant les arguments avancés par le DTR, Teddy MORAND,

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE DONNER un avis favorable aux propositions de labellisation de la commission :

- Nombre de clubs accompagnés : 1 (LOYOLA OC)
- Labellisation LOYOLA OC : Label JEUNES -Excellence / Label Ecole de Football Féminin- Argent

- Considérant le courrier de l'ASC SOULA informant du retrait de son équipe sénior féminine pour la saison 2023-2024,

Considérant l'article 93 des règlements généraux de la F.F.F

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE DE METTRE le club de l'ASC SOULA en non-activité partielle et d'autoriser les licenciées séniors féminine de ces clubs d'introduire une demande de licence pour un nouveau club à compter de la saison 2023-2024.

Cette décision est transmise à la Commission Régionale du Contrôle des Mutations et de la Délivrance des Licences (CRCMDL) pour application.

La présente décision est susceptible d'appel dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

- Vu les éléments apportés par l'AS Etoile de Matoury dans son courriel du 23 novembre 2024 adressé à la ligue,

Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR,

DECIDE DE MAINTENIR la catégorie U15 de l'AS Etoile de Matoury en Régionale 2 pour la saison 2023-2024.

La présente décision est susceptible d'appel dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

- Après échanges de points de vue et discussions,

LE COMITE DIRECTEUR,

DECIDE DE DESIGNER Monsieur Emané GOLITIN, chef de délégation de l'ASC Geldar de Kourou qui doit se rendre en France hexagonale du 3 au 11 décembre 2023, dans le cadre du 8^{ème} tour de Coupe de France.

LE COMITE DIRECTEUR,

DECIDE DE VALIDER la candidature de Madame Rina LONG à la commission Régionale d'Organisation des Compétitions (CROC).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close et la lève à 22h45.

Le Secrétaire Général



A. NELSON

Le Président



M. BAFU

